

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Marque commerciale

Nilfisk Roof Cleaner_125300389

N° de produit

125300389

Numéro d'enregistrement (REACH)

Sans objet

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Produits chimiques pour la vente au détail

Utilisations déconseillées

-

Le texte intégral des catégories d'applications mentionnées et identifiées apparaît à la rubrique 16

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom et adresse de l'entreprise

Nilfisk A/S
Kornmarksvej 1
Brøndby
DK-2605
Tlf.: +45 43 23 40 50

Personne à contacter

Courriel

sds.com@nilfisk.com

Fiche de données de sécurité rédigée le

03-01-2017

Version de la fiche de données de sécurité

2.0

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59.

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Le numéro d'urgence pour la Belgique est: (+32) 070 245 245.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Skin Corr. 1B; H314
Eye Dam. 1; H318
Aquatic Acute 1; H400
Aquatic Chronic 2; H411

Une explication totale des phrases H se trouve au rubrique 2.2.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mention(s) de danger

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. (H314)

Très toxique pour les organismes aquatiques. (H400)

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (H411)

Conseil(s) de prudence

Précautions

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. (P101).

Tenir hors de portée des enfants. (P102).

générales

Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/fumées/aérosols. (P260).

Intervention

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. (P303+P361+P353).

Stockage

Garder sous clef. (P405).

Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale. (P501).

Contient

Alkyldimethylbenzylammoniumchlorid, Fedtalkoholethoxylat

2.3. Autres dangers

-

Autre étiquetage

-

Autre

Marquage tactile. Doit être livré dans un emballage avec une fermeture à l'épreuve des enfants si le produit est vendu au détail.

COV

-

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1/3.2. Substances/ Mélanges

NOM : Alkyldimethylbenzylammoniumchlorid
 NUMÉROS d'IDENTIFICATION: N° CAS: 85409-22-9 N° CE: 287-089-1
 PROPORTION : 5-10%
 CLASSIFICATION CLP : Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1
 H302, H314, H318, H400, H410 (M-acute = 10) (M-chronic = 1)

NOM : Fedtalkoholethoxylat
 NUMÉROS d'IDENTIFICATION: N° CAS: 69011-36-5 N° CE: - N° REACH: 02-2119549526-31-0000
 PROPORTION : 1-3%
 CLASSIFICATION CLP : Eye Dam. 1, Acute Tox. 4
 H318, H302

NOM : propane-2-ol alcool isopropylique isopropanol
 NUMÉROS d'IDENTIFICATION: N° CAS: 67-63-0 N° CE: 200-661-7 N° d'indice: 603-117-00-0
 PROPORTION : <1%
 CLASSIFICATION CLP : Flam. Liq. 2, STOT SE 3, Eye Irrit. 2
 H225, H319, H336
 NOTE: S

(*) Le texte intégral des phrases H se trouve au rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées au rubrique 8, à condition d'être disponibles

S = Produit solvant organique.

Autres informations

ATEmix(inhale, vapeur) > 20

ATEmix(inhale, dust/mist) > 20

ATEmix(inhale, dust/mist) > 20000

ATEmix(dermal) > 2000

ATEmix(oral) > 2000

Eye Cat. 1 Sum = Sum(Ci/S(G)CLi) = 2,5144 - 3,7716

Skin Cat. 2 Sum = Sum(Ci/S(G)CLi) = 6,96 - 10,44

N chronic (CAT 2) Sum = Sum(Ci/M(chronic))*25*0.1*10^CATi) = 2,784 - 4,176

N acute (CAT 1) Sum = Sum(Ci/M(acute))*25) = 2,784 - 4,176

Detergent:
5 - 15%: AGENTS DE SURFACE CATIONIQUES
< 5%: AGENTS DE SURFACE NON IONIQUES

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Généralités

En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité. En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

Inhalation

Amenez la personne blessée à l'air frais. Faites en sorte que le blessé reste sous surveillance. Prévenez les chocs en gardant le blessé au chaud et au calme. Pratiquez la respiration artificielle si la respiration s'arrête. En cas d'évanouissement; mettez le blessé en position latérale de sécurité Appelez une ambulance.

Contact cutané

Retirez immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Lavez soigneusement avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec la substance. Des produits nettoyants domestiques peuvent être utilisés. N'utilisez PAS de produits solvants ou de diluants.

Contact visuel

Retirez les éventuelles lentilles de contact. Rincez aussitôt les yeux avec de grandes quantités d'eau (20-30 °C) pendant au moins 15 minutes et continuez jusqu'à ce que l'irritation cesse. Assurez-vous de bien rincer sous la paupière supérieure et sous la paupière inférieure. Faites aussitôt appel à un médecin.

Ingestion

Faites beaucoup boire la personne et gardez-la sous surveillance. En cas de malaise : contactez immédiatement un médecin et apportez-lui la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

Ne faites pas vomir, à moins que le médecin ne le recommande. Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que les vomissements ne reviennent pas dans la bouche et la gorge.

Brûlure

Sans objet

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets de détérioration des tissus : le produit contient des substances caustiques. L'inhalation de vapeur ou aérosols peut endommager les poumons, causer des irritations et des douleurs des organes respiratoires et déclencher la toux. Les substances corrosives peuvent occasionner des blessures irréversibles aux yeux.

L'acide attaque la peau.

Effets irritants : le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucunene particulier

Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Recommandé : mousse résistant aux alcools, acide carbonique, poudre, eau atomisée.

Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de : Les oxydes de carbone. Le feu va dégager une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les pompiers doivent utiliser leurs propres équipements de protection. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

5.3. Conseils aux pompiers

Portez une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète afin d'éviter tout

contact.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évitez le contact direct avec le produit répandu. Évitez d'inhaler des vapeurs de produits répandus.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc. En cas de fuite dans l'environnement, prévenez aussitôt les autorités compétentes locales. Disposez éventuellement des récipients collecteurs pour empêcher les fuites dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utilisez du sable, du kieselgur, de la sciure et du liant universel pour ramasser les liquides. Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Évitez les solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 concernant le traitement des déchets. Voir la rubrique 8 concernant les mesures de protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail. Disposez éventuellement des récipients collecteurs pour empêcher les fuites dans l'environnement. Voir la rubrique « Équipements de protection individuelle/ Contrôle d'exposition » pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle. Évitez le contact direct avec le produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

A conserver dans des récipients qui contiennent toujours le même matériau que l'original. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

Température de stockage

Aucune information disponible

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Pas d'informations

DNEL / PNEC

DNEL (Alkyldimethylbenzylammoniumchlorid): 5,7 mg/kg/day

Exposure: Dermique

Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - travailleurs

DNEL (Alkyldimethylbenzylammoniumchlorid): 3,96 mg/kg/day

Exposure: Inhalation

Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - travailleurs

DNEL (Alkyldimethylbenzylammoniumchlorid): 3,4 mg/kg/day

Exposure: Oral

Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - population globale

DNEL (Alkyldimethylbenzylammoniumchlorid): 3,4 mg/kg/day

Exposure: Dermique

Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - population globale

DNEL (Alkyldimethylbenzylammoniumchlorid): 1,64 mg/kg/day

Exposure: Inhalation

Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - population globale

PNEC (Alkyldimethylbenzylammoniumchlorid): 0,0009 mg/L

Exposure: Eau douce

PNEC (Alkyldimethylbenzylammoniumchlorid): 0,00096 mg/L

Exposure: Eau de mer

PNEC (Alkyldimethylbenzylammoniumchlorid): 0,00016 mg/L

Exposure: Emission intermittente

PNEC (Alkyldimethylbenzylammoniumchlorid): 12,27 mg/kg

Exposure: Sédiments en eau douce

PNEC (Alkyldimethylbenzylammoniumchlorid): 13,09 mg/kg

Exposure: Sédiment en eau de mer

PNEC (Alkyldimethylbenzylammoniumchlorid): 7 mg/kg

Exposure: Sédiment en eau de mer
 PNEC (Alkyldimethylbenzylammoniumchlorid): 0,4 mg/L
 Exposure: Usine de traitement des eaux usées

8.2. Contrôles de l'exposition

Aucun contrôle n'est nécessaire à condition que le produit soit utilisé normalement.

Précautions générales

Respectez une hygiène professionnelle générale.

Scénarios d'exposition

S'il existe une annexe pour cette fiche de données de sécurité, conformez-vous aux scénarios d'exposition indiqués.

Limite d'exposition

Il n'existe pas de limites d'exposition pour les substances contenues dans le produit.

Mesures techniques

Appliquez s de précaution standard du secteur lors de l'utilisation du produit. Evitez l'inhalation de gaz et de poussières.

Mesures d'hygiène

A chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois le travail terminé, les parties exposées du corps doivent être lavées. Lavez-vous toujours les mains, les avant-bras et le visage.

Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement

Assurez-vous que des matériaux de retenue se trouvent à proximité du poste de travail. Collectez les déperditions si possible au cours du travail.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection personnelle



Généralités

Utilisez exclusivement des équipements de protection comportant la marque CE.

Équipements respiratoires

Recommandé: S/SL . P2. Blanc

Protection de la peau

Utilisez des vêtements de travail particuliers. Utilisez éventuellement des vêtements de protection pour un travail de plus longue durée avec le produit.

Protection des mains

Recommandé: Caoutchouc nitrile. Voir les instructions du fabricant.

Protection des yeux

Utilisez une protection pour le visage. Vous pouvez également utiliser des lunettes de protection étanches sur les côtés.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	Liquide
Couleur	Clair
Odeur	Caractéristique
pH	8,0
Viscosité (40°C)	Aucune information disponible
Densité (g/cm ³)	0,996

Changement d'état

Point de fusion (°C)	Aucune information disponible
Point d'ébullition (°C)	Aucune information disponible
Pression de vapeur	Aucune information disponible

Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

Point d'éclair (°C)	Aucune information disponible
Inflammabilité (°C)	Aucune information disponible
Inflammation spontanée (°C)	Aucune information disponible
Limite d'explosivité (Vol %)	Aucune information disponible

Solubilité

Solubilité dans l'eau	Soluble
n-octanol/coefficient d'eau	Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Solubilité dans la graisse (g/L)

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunene particulier

10.4. Conditions à éviter

Ne doit pas être exposé à la chaleur (par ex. rayons du soleil), afin d'éviter tout risque de surpression.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit ne se dégrade pas lorsqu'il est utilisé comme spécifié dans le section 1.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Substance	Espèce	Test	Voie d'exposition	Valeur
propane-2-ol alcool isopropy...	Lapin	LD50	Dermique	12800 mg/kg bdw
propane-2-ol alcool isopropy...	Rat	LD50	Oral	5045 mg/kg bdw
propane-2-ol alcool isopropy...	Rat	LC50	Inhalation	16000 ppm/8h
Fedtalkoholethoxylat	Rat	LD50	Oral	> 500 - 2000 mg/kg
Fedtalkoholethoxylat	Rat	LD50	Dermique	> 4000 mg/kg
Alkyldimethylbenzylammoniumc hl...	Rat	LD50	Oral	397,5 mg/kg
Alkyldimethylbenzylammoniumc hl...	Lapin	LD50	Dermique	3412 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Données concernant la substance Alkyldimethylbenzylammoniumchlorid

Test no guideline followed

Organisme -

Résultat ætsende virkninger på hud og slimhinde

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque des lésions oculaires graves.

Données concernant la substance Alkyldimethylbenzylammoniumchlorid

Test no guideline followed

Résultat Virker stærkt ætsende

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Aucune information disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Données concernant la substance Fedtalkoholethoxylat

Aucuns effets nuisibles observés

Données concernant la substance Alkyldimethylbenzylammoniumchlorid

Aucuns effets nuisibles observés

Cancérogénicité

Données concernant la substance Fedtalkoholethoxylat

Aucuns effets nuisibles observés

Toxicité pour la reproduction

Données concernant la substance Fedtalkoholethoxylat

Aucuns effets nuisibles observés

Données concernant la substance Alkyldimethylbenzylammoniumchlorid

Aucuns effets nuisibles observés

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Aucune information disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Aucune information disponible

Danger par aspiration

Données concernant la substance Alkyldimethylbenzylammoniumchlorid

Aucuns effets nuisibles observés

Effets sur le long terme

Effets de détérioration des tissus : le produit contient des substances caustiques. L'inhalation de vapeur ou aérosols peut endommager les poumons, causer des irritations et des douleurs des organes respiratoires et déclencher la toux. Les substances corrosives peuvent occasionner des blessures irréversibles aux yeux. L'acide attaque la peau.

Effets irritants : le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Substance	Espèce	Test	Durée	Valeur
propane-2-ol alcool isopropy...				
propane-2-ol alcool isopropy...				
Fedtalkoholethoxylat	Algues	EC50	24 h	1000000 ug/L
Fedtalkoholethoxylat	Poisson	LC50	48 h	1400000 ug/L
Fedtalkoholethoxylat	Poisson	LC50	96 h	10 - 100 mg/L
Alkyldimethylbenzylammoniumc	Daphnie	EC50	48 h	10 - 100 mg/L
hl...	Algues	EC50	72 h	10 - 100 mg/L
Alkyldimethylbenzylammoniumc	Poisson	LC50		0,515 mg/l
hl...	Daphnie	EC50		0,016 mg/l
Alkyldimethylbenzylammoniumc	Algues	IC50		0,03 mg/l
hl...	Algues	NOEC		0,009 mg/l
Alkyldimethylbenzylammoniumc				
hl...				

12.2. Persistance et dégradabilité

Substance	Biodégradable dans l'environnement aquatique	Test	Valeur
Fedtalkoholethoxylat			Pas d'informations
Alkyldimethylbenzylammoniumc	Oui	Pas d'informations	Pas d'informations
hl...	Oui	Pas d'informations	Pas d'informations

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Substance	Potentiel bioaccumulable	LogPow	BCF
propane-2-ol alcool isopropy...	Non	0,05	Pas d'informations
Fedtalkoholethoxylat	Non	Pas d'informations	Pas d'informations

12.4. Mobilité dans le sol

propane-2-ol alcool isopropy...: Log Koc= 0,117995 (Fort potentiel de mobilité).

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations

12.6. Autres effets néfastes

Le produit contient des produits écotoxiques, qui peuvent avoir des effets nocifs sur les organismes aquatiques. Le produit contient des produits qui peuvent provoquer des effets nocifs indésirables et durables dans les milieux aquatiques du fait d'une mauvaise dégradabilité.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le produit conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur pour le traitement des déchets.

Déchets

Catalogue Européen de

Déchets (CED)

20 01 29

détergents contenant des substances dangereuses

Étiquetage spécifique

-

Emballages pollués

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 – 14.4

Le produit est concerné par les conventions sur les marchandises dangereuses.

ADR/RID

14.1. Numéro ONU	3082
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4. Groupe d'emballage	III
Notes	-
Code de restriction en tunnels	E

IMDG

UN-no.	3082
Proper Shipping Name	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.(Benzalkoniumchloride)
Class	9
PG*	III
EmS	F-A, S-B
MP**	Yes
Hazardous constituent	-

IATA/ICAO

UN-no.	3082
Proper Shipping Name	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.(Benzalkoniumchloride)
Class	9
PG*	III

14.5. Dangers pour l'environnement

Le produit contient des produits qui peuvent provoquer des effets nocifs indésirables et durables dans les milieux aquatiques du fait d'une mauvaise dégradabilité.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Pas d'informations

(*) Packing group

(**) Marine pollutant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Limites d'utilisation

Les jeunes de moins de 18 ans ne doivent pas être exposés au produit, cf. la directive 94/33/CE du Conseil.

Demandes de formation spécifique

-

Autre

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États Membres et leur seront fournies à leur

demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Sources

Directive 94/33/CE du Conseil, du 22 juin 1994, relative à la protection des jeunes au travail.
Règlement (CE) n° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif aux détergents.
Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) (CLP).
Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (REACH).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

RUBRIQUE 16: Autres informations

Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.
H302 - Nocif en cas d'ingestion.
H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H318 - Provoque des lésions oculaires graves.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Précisions sur les utilisations identifiées dont il est question dans la section 1

-

Autres symboles mentionnés à la rubrique 2

-

Autre

Conformément au Règlement (CE) n°1272/2008 (SGH) l'évaluation de la classification du mélange est basée sur:

La classification du mélange au regard des risques pour la santé est conforme aux méthodes de calcul fournies par le Règlement (CE) n°1272/2008 (SGH)

La classification du mélange au regard des risques environnementaux est conforme aux méthodes de calcul fournies par le Règlement (CE) n°1272/2008 (SGH) Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle bleu.

Homologué par

MH

Date de la dernière modification importante (premier chiffre de la version de la fiche)

30-09-2016

Date de la dernière modification mineure (dernier chiffre de la version de la fiche)

30-09-2016